

Personnes prises en charge pour sclérose en plaques (SEP) en 2019

1. Méthodes de calcul des indicateurs

- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses

(https://assurance-maladie.ameli.fr/sites/default/files/rapport_charges_et_produits_-_propositions_de_lassurance_maladie_pour_2022_juillet_2021.pdf).

- Champ : Tous régimes confondus pour les effectifs, les taux et les dépenses (sauf en ce qui concerne la mortalité (Régime Général strict)). Seules les dépenses individualisables, pouvant être rattachées à un bénéficiaire de soins, sont prises en compte.

- Méthode : algorithme de définition de la pathologie : Personnes ayant une Affection de Longue Durée au cours de l'année n avec code CIM-10 de sclérose en plaques, et/ou personnes hospitalisées en médecine, chirurgie, obstétrique (diagnostic principal ou relié) ou en Soins de Suite et de Réadaptation (manifestation morbide principale ou affection étiologique) pour sclérose en plaques au cours des années n à n-4, et/ou personnes ayant eu une délivrance à 3 dates différentes d'au moins un médicament spécifique au traitement de la sclérose en plaques dans l'année n.

- Les standardisations sont réalisées sur les structures d'âge et de sexe de la population française, estimées par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE) au 1er janvier 2020, permettant des comparaisons indépendamment de ces deux facteurs.

- Les effectifs sont arrondis à la centaine.

2. Effectifs, caractéristiques et taux

En 2019, on dénombre 115 500 personnes prises en charge pour sclérose en plaques (SEP), dont 72% de femmes. Les âges moyen et médian sont de 52 ans. La part des personnes âgées de plus de 75 ans est de 6%, dont 75% sont des femmes. Dans l'ensemble, 90% des personnes sont prises en charge pour ALD en rapport avec la sclérose en plaques. Le taux brut tous régimes confondus est de 1,74‰ personnes (le dénominateur correspondant aux 66 266 700 personnes ayant bénéficié de soins remboursés au moins une fois dans l'année). Standardisé sur la structure de la population INSEE, il est de 1,73‰ personnes. Parmi les personnes de moins de 60 ans bénéficiant de la Couverture Maladie Universelle complémentaire (CMUc), 0,94‰ sont prises en charge pour sclérose en plaques (SEP), contre 1,65‰ de la population générale de même âge et de même sexe (taux standardisés : 1,09‰ contre 1,63‰).

**Tableau 1. Effectifs et taux bruts
des personnes prises en charge pour sclérose en plaques (SEP) par classe d'âge en 2019**

	0 - 14 ans	15 - 34 ans	35 - 54 ans	55 - 64 ans	65 - 74 ans	75 ans et +	Total
Hommes							
Effectif	< 100	4 100	14 200	7 400	5 000	1 700	32 500
Taux brut	0,01‰	0,55‰	1,74‰	1,86‰	1,45‰	0,64‰	1,03‰
Femmes							
Effectif	< 100	10 500	36 400	19 100	12 000	5 000	83 000
Taux brut	0,01‰	1,31‰	4,17‰	4,42‰	3,12‰	1,25‰	2,4‰
Total							
Effectif	< 100	14 600	50 700	26 500	17 000	6 600	115 500
Taux brut	0,01‰	0,94‰	2,99‰	3,19‰	2,33‰	1,01‰	1,74‰

Source : SNIIRAM/SNDS / Tous régimes confondus

**Tableau 2. Effectifs, taux bruts et standardisés
des personnes prises en charge pour sclérose en plaques (SEP) par région en 2019**

	Hommes			Femmes			Total		
	Effectif	Taux brut	Taux standardisé	Effectif	Taux brut	Taux standardisé	Effectif	Taux brut	Taux standardisé
Auvergne-Rhône-Alpes	3 700	0,98‰	0,98‰	9 300	2,27‰	2,29‰	13 000	1,65‰	1,66‰
Bourgogne-Franche-Comté	1 500	1,16‰	1,14‰	4 400	3,10‰	3,08‰	5 900	2,17‰	2,14‰
Bretagne	1 600	1,03‰	1,01‰	4 300	2,51‰	2,52‰	6 000	1,80‰	1,79‰
Centre-Val de Loire	1 400	1,14‰	1,12‰	3 600	2,72‰	2,71‰	5 000	1,96‰	1,95‰
Corse	200	1,05‰	0,95‰	400	2,59‰	2,43‰	600	1,85‰	1,73‰
Grand Est	3 400	1,36‰	1,34‰	8 800	3,22‰	3,19‰	12 200	2,32‰	2,30‰
Guadeloupe	< 100	0,28‰	0,30‰	200	0,81‰	0,77‰	200	0,58‰	0,58‰
Guyane	< 100	0,09‰	0,11‰	< 100	0,33‰	0,41‰	< 100	0,22‰	0,27‰
Hauts-de-France	3 600	1,28‰	1,30‰	8 700	2,83‰	2,89‰	12 300	2,09‰	2,12‰
Ile-de-France	5 900	1,02‰	1,04‰	13 700	2,18‰	2,22‰	19 600	1,63‰	1,66‰
Martinique	< 100	0,39‰	0,42‰	200	1,21‰	1,13‰	300	0,85‰	0,83‰
Mayotte	< 100	0,06‰	0,10‰	< 100	0,08‰	0,06‰	< 100	0,07‰	0,09‰
Normandie	1 700	1,07‰	1,06‰	4 100	2,40‰	2,41‰	5 800	1,77‰	1,76‰
Nouvelle Aquitaine	2 600	0,91‰	0,88‰	7 300	2,34‰	2,28‰	9 900	1,66‰	1,61‰
Occitanie	2 700	0,96‰	0,94‰	6 900	2,25‰	2,22‰	9 700	1,63‰	1,61‰
Pays de la Loire	1 600	0,89‰	0,90‰	4 700	2,39‰	2,43‰	6 300	1,67‰	1,69‰
Provence-Alpes-Côte d'Azur	2 300	0,93‰	0,92‰	5 900	2,15‰	2,12‰	8 200	1,57‰	1,55‰
Réunion	100	0,23‰	0,24‰	200	0,37‰	0,37‰	300	0,30‰	0,31‰

Source : SNIIRAM/SNDS / Tous régimes confondus

3. Mortalité quelle que soit la cause

**Tableau 3. Effectifs et taux bruts de mortalité
des personnes prises en charge pour sclérose en plaques (SEP) par classe d'âge en 2019**

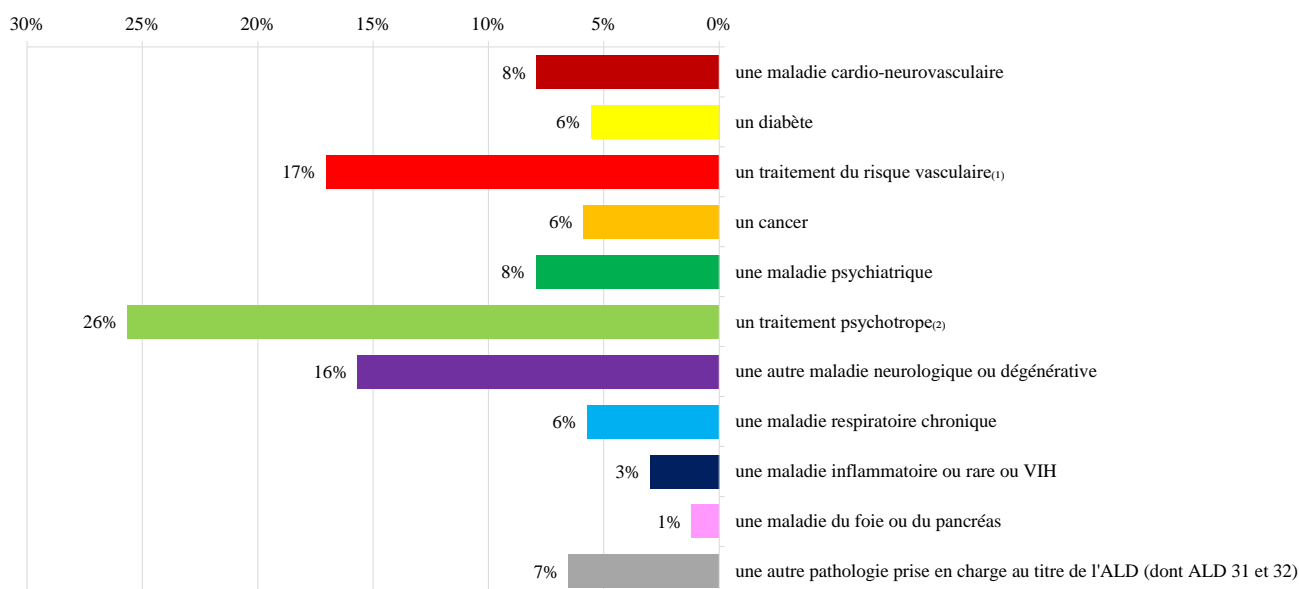
	0 - 14 ans	15 - 34 ans	35 - 54 ans	55 - 64 ans	65 - 74 ans	75 ans et +	Total
Effectif décédé	< 100	< 100	200	300	400	400	1 300
Effectif total	100	13 000	43 000	22 200	13 900	5 200	97 400
Taux brut	-	-	0,42%	1,39%	2,91%	7,74%	1,34%

Source : SNIRAM/SNDS / Régime Général (hors Sections Locales Mutualistes)

Les âges moyen et médian au décès des personnes prises en charge pour sclérose en plaques (SEP) décédées en 2019 sont respectivement de 68 ans et de 69 ans.

4. Polypathologie et traitements

**Graphique 1. Parmi les personnes prises en charge pour sclérose en plaques (SEP),
pourcentage de personnes avec au moins...**



Source : SNIRAM/SNDS / Tous régimes confondus

Note : une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables)

⁽¹⁾ Hors personnes identifiées comme ayant une maladie coronaire, un accident vasculaire cérébral ou une insuffisance cardiaque - ni aigus ni chroniques -, ou une artériopathie oblitérante des membres inférieurs, ou une insuffisance rénale chronique terminale traitée, ou un diabète

⁽²⁾ Hors personnes identifiées comme ayant une maladie psychiatrique

5. Dépenses pour l'Assurance Maladie

Sur les 167 milliards d'euros de dépenses tous régimes confondus, 1 203 millions d'euros (0,7%) sont attribués à la prise en charge pour sclérose en plaques :

- 744 millions d'euros pour les soins de ville (62%)

- 278 millions d'euros pour les dépenses hospitalières (23%)

- 181 millions d'euros pour les prestations en espèces (indemnités journalières maladie, AT/MP, maternité et invalidité) (15%).

La dépense annuelle moyenne remboursée est estimée à 10 410 euros par personne (Tous régimes confondus).

6. Evolutions entre 2015 et 2019

a. Evolution des effectifs et taux entre 2015 et 2019

Entre 2015 et 2019, le taux de croissance annuel moyen (TCAM) des effectifs des personnes prises en charge pour sclérose en plaques (SEP) est de 2,8%. L'évolution brute de la prévalence entre 2015 et 2019 est de 0,01 point. Après standardisation sur la structure de la population INSEE, les résultats ne sont pas modifiés.

b. Evolution des dépenses entre 2015 et 2019

Entre 2015 et 2019, le taux de croissance annuel moyen (TCAM) des dépenses attribuables à la sclérose en plaques (SEP) est de 1,79%. L'évolution de la dépense annuelle moyenne remboursée par personne est de -0,99%.